

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU 11 JUILLET 2011**

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce onzième jour de juillet, de l'an deux mille onze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

11-07-082 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

11-07-083 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2011**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Monsieur Olivier Lemieux arrive, il est 19h35

**DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

**INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Un groupe de résidants du chemin du lac La Motte demande au conseil si des travaux seront faits à court, moyen et long terme sur le chemin du lac La Motte. Que depuis la dernière rencontre aucun travail n'a été fait pour améliorer leurs conditions.

Les membres du Conseil les informent que depuis la dernière rencontre il y a eu de fortes pluies, que l'opérateur de niveleuse suggéré a été engagé, mais qu'il ne peut pas faire beaucoup d'heures à la fois. Que la réorganisation dans l'équipe de travail a amené des retards dans les commandes d'achat en abat-poussière et de préparation de machinerie afin de faire les travaux.

Les citoyens formeront un comité pour faciliter la communication entre la municipalité et les résidents du secteur. Monsieur Claude Hardy, conseiller, fera une inspection du chemin et prendra contact avec deux des citoyens présents dans la salle afin de leur faire un compte-rendu des travaux qui seront réalisés à court terme.

Madame Jocelyne Lefebvre arrive, il est 20h25

### **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

#### **RADIO BORÉALE - CONTRIBUTION ANNUELLE**

Le Conseil désire informer Radio Boréale que sa contribution annuelle se fait par le biais d'achat de publicité pour la promotion des événements d'envergure qui se déroulent à La Motte. Pour l'année 2010 plus de sept cents dollars (700\$) de publicité a été acheté et près de (1 075\$) sera acheté pour 2011.

#### **ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC**

Le Conseil ne désire pas faire l'achat d'une publicité dans l'*Almanach Aide-mémoire* outil de travail pour les policiers et policières de la Sûreté du Québec.

### **COMPTE-RENDUS**

#### **COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 14 juin au 11 juillet 2011.

### **PROTECTION INCENDIE**

11-07-084

#### **ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES ET LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENT COMPLÉMENTAIRE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser monsieur René Martineau, Maire et madame Rachel Cossette, Directrice Générale, à signer pour la municipalité de La Motte l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services et la mise en commun d'équipement complémentaire.

ADOPTÉE

11-07-085

#### **ENTENTE RELATIVE À L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DE POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-HÉVA ET À LA FOURNITURE DE SERVICES À LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, d'autoriser monsieur René Martineau, Maire et madame Rachel Cossette, Directrice Générale à signer pour la municipalité de La Motte l'entente relative à l'agrandissement de la caserne de pompiers de la municipalité de Rivière-Héva et à la fourniture de services à la municipalité de La Motte.

ADOPTÉE

### **FORÊT**

11-07-086

**VOLET II – ROCH PLUSQUELLEC**

IL EST IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'informer la MRC d'Abitibi que le projet de volet II, présenté par monsieur Roch Plusquellec, portant sur de la stabilisation des berges, ne contrevient pas à la réglementation municipale de La Motte. En date du 8 juillet 2011, et que nous désirons que les autorisations nécessaires soient obtenues auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

**FINANCES ET ADMINISTRATION****DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juin 2011.

11-07-087

**APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, que les comptes du mois de juin 2011, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-dix-sept mille cent soixante-six dollars et un sous. (77 166.01\$)

ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

**CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

11-07-088

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 20h55.

ADOPTÉE

---

 Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

---

 Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

11-07-087

Signé ce treizième jour de juillet  
de l'an deux mille onze